

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 7 (1961)

Heft: 1

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE



La prospérité économique, le progrès rapide des sciences, la nécessité de grandes œuvres nationales, telles que les routes modernes, ont provoqué un dialogue entre Confédération et cantons qui voient de plus en plus disparaître le fédéralisme d'antan.

Il s'agit là d'une question de la plus grande importance pour un Etat fédératif qui doit son existence aux cantons. Les membres du gouvernement fédéral s'en inquiètent ; il serait erroné de croire qu'ils favoriseraient ce développement qui va à l'encontre de nos meilleures traditions fédéralistes. Les discours de nos gouvernants reflètent les appréhensions de la Confédération qui se voit attribuer toutes les tâches difficiles et ingrates et surtout celles qui coûtent.

Il serait facile de citer des exemples frappants. Les habitants de la bonne ville de Morges ont tenté de combattre la planification de l'autostrade Genève-Lausanne en ce qui concerne le tronçon morsien, mais en présence de la nouvelle compétence fédérale, ils ont dû capituler. Les Tessinois ont, de leur part, protesté contre la nouvelle législation de la Confédération au sujet de l'autorisation pour le transfert de biens-fonds aux habitants de l'étranger. Mais le Conseil fédéral est décidé de faire passer cette législation, qui est destinée à freiner l'achat d'immeubles suisses par des personnes vivant à l'étranger. Or, le Conseil des Etats, Chambre fédérale représentant les cantons, a pour le moment attendu et renvoyé cet objet contesté à sa session de printemps. Mais la grande majorité du Conseil national a accepté l'approbation obligatoire pour tout transfert.

A la fin de la session d'hiver des Chambres, un député conservateur-chrétien-social, membre du parti le plus fédéraliste, a demandé l'aide de la Confédération aux Universités cantonales. L'instruction publique, les écoles, les Universités, seront bientôt le dernier domaine des cantons. S'ils demandent une aide fédérale la Confédération aura automatiquement son mot à dire, et il en ressortira une nouvelle diminution de l'autonomie cantonale. D'autre part, les frais des Universités dépassent les moyens des cantons. Ces frais ont plus que doublé au cours des dernières années, surtout à cause des sciences naturelles, la physique atomique, la chimie, les sciences exactes exigeant des instituts et installations extrêmement coûteuses.

La Suisse est petite, et les grandes tâches qu'elle doit résoudre jouent toutes sur le plan national, les cantons perdant petit à petit leurs positions.

Nous avons dit que la prospérité économique y est pour beaucoup. Pourquoi ? Parce qu'elle favorise la migration interne, le mélange de la population qui se déplace des régions montagneuses dans les centres industriels où elle trouve du travail bien rémunéré. L'époque d'après-guerre, les historiens le constateront un beau jour, aura grandement contribué à la transfor-

mation du pays sans que ses habitants s'en rendent compte. Les attaches du citoyen à son canton d'origine s'affaiblissent.

D'un Président à l'autre

M. Max Petitpierre a cédé sa place à M. Fritz Traugott Wahlen, le nouveau Président de la Confédération ayant été élu par 200 voix sur 206 bulletins valables. C'est là un vote de confiance unique. Lorsque le gouvernement bernois a offert le dîner traditionnel, qui a lieu tous les quatre ans aux membres des Chambres et du gouvernement, ainsi qu'aux anciens membres résidant à Berne, l'on a une fois de plus été à même de constater quelles excellentes relations existent entre ces deux hommes, sexagénaires tous les deux, mûris dans la responsabilité de leurs charges, tous les deux anciens professeurs d'Université, unis également dans leurs vues en conceptions de politique étrangère, qui consiste à élargir la notion de la solidarité internationale en renforçant l'aide aux pays sous-développés. En même temps les rumeurs se répandaient que M. Petitpierre allait se retirer après 16 ans d'activité fructueuse au sein du gouvernement, à la tête des Affaires étrangères et après trois présidences. A plusieurs reprises de grandes entreprises suisses, mais d'une envergure internationale, l'ont approché en lui offrant la présidence. Cette fois-ci, c'est une des maisons les plus importantes du pays, voire même du monde, qui a sollicité la collaboration de M. Petitpierre. Pour le moment, il réfléchit ; il choisira librement le moment de son départ en considérant les intérêts du pays. Ce n'est pas l'ambition ni l'argent qui exercent quelque attraction sur cet homme modeste et dévoué à la cause publique, mais le désir très légitime de trouver des loisirs auxquels il a nécessairement dû renoncer jour par jour. Car c'est un grand amateur de beaux livres, de la lecture, de la méditation. Ce n'est pas pour rien qu'il a longtemps hésité avant d'accepter le mandat en décembre 1944.

L'armée réformée

La réforme de l'armée a finalement été adoptée par les deux Conseils, mais la cavalerie sera maintenue sous forme de 18 escadrons à la place de 24, et la suppression de deux douzaines de bataillons de fantassins en faveur des blindés a été repoussée. Ainsi le gouvernement et le Parlement se sont rencontrés à mi-chemin, ce compromis permet néanmoins de passer à des réformes considérables et d'augmenter la mobilité des unités d'armée. L'armée sera rajeunie ; petit à petit la limite d'âge de 60 ans sera reportée à 50 ans, excepté pour les officiers et surtout le corps des officiers supérieurs. M. Paul Chaudet, vice-président du Conseil fédéral nouvellement élu par les Chambres, peut avoir la satisfaction d'avoir abouti, puisqu'il paraît peu probable que le referendum soit demandé. Reste la question du réarmement, qui exigera à peu près un milliard de francs en 1961. La première décision concernera le type de l'avion. Entre le « Draken » suédois et le « Mirage » français, le Conseil fédéral a fait son choix.

« Le Mirage » l'emporte pour des raisons techniques.

Hermann BOESCHENSTEIN.